DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

2L : Exploiter, agrandir ou modifier un chenil ou une installation d'élevage

1 Identification du propriétaire	
Nom et prénom :	Adresse (#civique, rue, appartement, ville, code postal) :
Courriel :	N° téléphone :

2 Identification du demandeur (si le demandeur n'est pas le propriétaire, joindre une procuration signée du propriétaire)	
Nom et prénom :	Adresse (#civique, rue, appartement, ville, code postal) :
Courriel :	N° téléphone :

3 Emplacement de l'usage	
Adresse :	N° de lot (cadastre du Québec) :
Présence d'un lac, cours d'eau ou milieu humide : ☐ Oui ☐ Non	Terrain comportant des pentes : ☐ Oui ☐ Non

4 Description des travaux

Type de demande	☐ Nouvelle exploitation ☐ Agrandissement de l'exploitation existante ☐ Modification de l'exploitation existante
	☐ Chenil ☐ Installation d'élevage

Nom de l'exploitation		
N° Téléphone :		Courriel :
Horaire de fonctionnement du site :		Dates d'entrée en opération du site :
Superficie totale occupé par l'exploitation (m2)	Nbre de bâtiment sur le site	Nombre d'employés
Nbre de case de stationnement existant :	Nombre de case de stationnement projetés :	Affichage (enseigne) : ☐ Oui ☐ Non
Chenil :	Nbre de chiens maximal	Identification de la (ou des races)
Description détaillée du chenil (un espace supplémentaire de rédaction est disponible à la fin du formulaire) :		
Installation d'élevage :	Nbre d'animaux	Type(s) d'animaux :
Description détaillée de l'installation d'élevage (un espace supplémentaire est prévu à la fin du document) :		

Municipalité de Nominingue - Service de l'urbanisme et de l'environnement
2110, chemin du Tour-du-Lac, Nominingue (Québec) J0W 1R0
Téléphone : 819 278-3384 – Courriel : urbanisme@nominingue.ca

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

2L : Exploiter, agrandir ou modifier un chenil ou une installation d'élevage

5 Exécutants des travaux

☐ **Entrepreneur** (si coché, remplir la section ci-dessous) ☐ **Auto-construction** (si coché, ne pas remplir la section ci-dessous)

Nom de l'entreprise de construction :	Adresse (#civique, rue, appartement, ville, code postal) :	
Courriel de l'entreprise :	N° Téléphone de l'entreprise :	N° de licence RBQ :
Nom du responsable des travaux :	N° Téléphone du responsable :	Courriel du responsable :

☐ **Spécialiste**

Nom et prénom du professionnel :	Adresse (#civique, rue, ville, code postal) :	
Courriel :	N° téléphone :	N° de permis/licence, le cas échéant :

☐ **Autre(s) spécialiste(s)**

Nom, prénom du professionnel et titre :	Adresse (#civique, rue, ville, code postal) :	
Courriel :	N° Téléphone :	N° de permis/licence, le cas échéant :
Nom, prénom du professionnel et titre :	Adresse (#civique, rue, ville, code postal) :	
Courriel :	N° Téléphone :	N° de permis/licence, le cas échéant :

6 Signature du demandeur

Le soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis pour l'analyse de la demande. Il comprend que le présent formulaire ne constitue en aucun temps un permis ou un certificat d'autorisation permettant l'exécution de travaux.

Date :	Signé à :

SIGNATURE DU DEMANDEUR

Municipalité de Nominingue - Service de l'urbanisme et de l'environnement
2110, chemin du Tour-du-Lac, Nominingue (Québec) J0W 1R0
Téléphone : 819 278-3384 – Courriel : urbanisme@nominingue.ca

Contenu de la demande de certificat d'autorisation

Les éléments énumérés plus bas le sont uniquement à titre indicatif;
le *Règlement relatif aux permis et certificats* numéro 2024-498 détermine avec précision
le contenu obligatoire des demandes de certificat d'autorisation.

☐ **Chenil :**

- un plan indiquant l'ensemble des lots ou terrains concernés par l'exploitation, le lieu et la superficie de l'exploitation et la localisation des aires tampons, des voies d'accès, etc. ;
- nombre de chien maximal et la/les race(s) ;
- identification et dimensions des bâtiments nécessaires à l'exploitation ;
- les attestations, avis, autorisations des instances gouvernementales.

☐ **Installation d'élevage :**

- un certificat d'implantation en format PDF préparé, signé et scellé par un arpenteur-géomètre, membre en règle d'un ordre professionnel du Québec comprenant les dimensions et les distances entre tous les éléments de l'installation d'élevage, lacs, cours d'eau, milieu humide, rive, ligne de lots, rue ou chemin public ou privé, bâtiments voisins, ouvrage de prélèvement d'eau voisin, habitation voisine dans un rayon de cent (100) mètres de l'installation d'élevage;
- le nombre et le type d'animaux prévus à l'intérieur de l'installation d'élevage;
- les spécifications des équipements utilisés permettant l'analyse en vertu des normes provinciales concernant les distances séparatrices;
- les attestations, avis, autorisations des instances gouvernementales.

Frais d'étude de la demande de certificat d'autorisation

Certificat d'autorisation	100 $

Les frais d'étude sont payables lors du dépôt de la demande et sont non remboursables; aucune analyse ne sera entreprise avant le paiement de ces frais.

CONSIGNES AU DEMANDEUR

1. Imprimez et signez le formulaire dûment rempli.
2. Réunissez les documents requis.
3. Déposez votre demande à la réception de la Municipalité pendant les heures d'ouverture ou transmettez-la par courriel à urbanisme@nominingue.ca
4. Acquittez les frais d'étude de la demande par téléphone ou en personne à la réception de la Municipalité, soit par chèque, en argent comptant ou avec une carte débit ou carte de crédit.

NOTES IMPORTANTES

La Municipalité de Nominingue se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire nécessaire à la compréhension de votre projet. Des documents incomplets ou manquants peuvent retarder la délivrance du certificat d'autorisation. Des informations trompeuses peuvent entraîner l'annulation de votre demande ou invalider votre certificat d'autorisation. Le fait de déposer une demande de certificat d'autorisation ne constitue en aucun temps une autorisation permettant de débuter des travaux.

Il faut prévoir un délai maximal de soixante (60) jours suivant la date de dépôt d'une demande complète pour l'obtention du certificat d'autorisation. Toutefois, si le projet est assujetti à l'approbation d'un PIIA, des délais supplémentaires sont à prévoir.

Description des travaux (suite de la section 4) :